PERISCOOP
Soirperiscoop@yahoo.fr
Mardi 8 novembre 2016 - Page 2

Un nouveau président pour le Groupe Tourisme

Selon des sources généralement bien informées, Lazhar Bounafaa sera installé aujourd'hui à la tête du Groupe Hôtellerie, Tourisme et Thermalisme. Il remplace Kaci Abdellah, secrétaire général du ministère qui assurait, jusqu'ici, l'intérim de président du groupe. Lazhar Bounafaa a occupé le poste de DG de l'AADL puis responsable des réalisations des infrastructures au niveau du ministère de la Santé.

DIGOUTAGE

Par Arris Touffan

Carthage

Il semble qu'au dernier festival de cinéma de Carthage en Tunisie, l'Algérie a été maltraitée. Selon l'actrice Bahia Rachedi, qui a réussi à s'y faufiler pour défendre une coproduction algéro-tunisienne sur saint Augustin, la délégation algérienne a subi les pires humiliations.

Lors de la cérémonie de clôture, raconte-t-elle, les artistes algériens ont été relégués au dernier rang, sur des chaises en plastique. Brahim Letayef, directeur du festival, relativise les choses et «assume». Mais à l'appui de celui de la comédienne sus-citée, d'autres témoignages indiquent que l'Algérie n'était pas vraiment la bienvenue. Reste à voir… Un : est-ce vraiment le cas ou est-ce encore la légendaire susceptibilité algérienne qui passe tout fait à travers le filtre de l'amour-propre exacerbé ?

Deux : si c'est le cas, pour quelle raison les Tunisiens traiteraient de cette façon les Algériens ?

Enigme !

A. T.
arrisetouffan@yahoo.fr

La DGSN fortement présente au Sila

C'est une première. La DGSN était fortement présente au Salon du livre avec deux ouvrages majeurs. Le premier intitulé *La repentance* et le deuxième *Criminologie, les nouveaux défis*, écrits par des hauts cadres dont les travaux ont été dirigés et autorisés par le directeur général de la police. Cette institution marque ainsi sa présence dans une manifestation culturelle et intellectuelle. Elle se forge également une place dans le monde de la criminologie moderne, comme l'a reconnu l'un des préfaciers des livres, en l'occurrence Alain Bauer, criminologue de renommée mondiale.

Un certificat de conformité douteux

Au niveau de l'APC de Kouba, un fait grave défraie la chronique locale depuis quelque temps. En effet, l'APC a accordé un certificat de conformité pour une extension de villa située à la rue Hocine-Benchikha, alors même qu'elle est partie prenante d'une plainte déposée au niveau de la justice au motif de construction anarchique. La justice a ordonné l'annulation du certificat de conformité et malgré cela, l'administration de Kouba reste curieusement muette sur cette affaire. Les services de la Wilaya d'Alger ont été alertés par les riverains.

Les premières nominations d'Ould Abbès

Djamel Ould Abbès procède aux premières nominations au sein du FLN. Selon une source sûre, l'ancien ministre des Finances, Mohamed Djellab, a été désigné président de la commission des finances du parti, en lieu et place de Djamel Bouras qui, lui, remplace Ghania Idalia au poste de vice-président de l'APN. Par ailleurs, l'ancien président de l'UNJA et l'un des meneurs du mouvement des redresseurs, Mohamed Bourzam, a été chargé, officiellement, du dossier «jeunesse» au niveau du parti.

Un jour, un sondage

Pensez-vous que le parti de Benflis va participer aux élections législatives ?

☐ OUI ☐ NON ☐ Sans opinion

Pensez-vous que Djamel Ould Abbès pourra atténuer la contestation à l'intérieur du FLN ?

Résultat sondage

OUI :	NON :	S. OPINION :
17,9%	75,5%	6,6%

SOIT DIT EN PASSANT

Voilà que la CAAR s'y met !

Par Malika Boussouf
malikaboussouf@yahoo.fr

Il est des jours comme ça où j'éprouve une pressante envie de parler de ce qui nous attend en termes d'augmentations et du fait que certaines entreprises publiques précèdent l'entrée en vigueur de la loi de finances 2017, qui prévoit de nous faire la peau, en décidant que fidéliser des clients n'est pas aussi rentable que les saigner en leur faisant le fond des poches.

Avant même de me rendre à la CAAR, pour y renouveler mon assurance multirisques habitation, j'apprends, incidemment, que l'on y a décidé de se conduire autrement à l'égard de la garantie dégâts des eaux. Désormais, une franchise de 10 000 DA est applicable en cas de dommages. Si le montant de l'indemnité est inférieur à 10 000 DA, le sinistre sera rejeté sous le motif «sous franchise». Si le montant est supérieur à 10 000 DA, on vous remboursera le montant de l'indemnité moins les fameux 10 000 DA. Exemple : si le sinistre est évalué à 15 000 DA, on vous dépouillera de 10 000 DA pour ne vous rembourser que 5 000.

Tous les assurés savent que lorsque l'on déclare les dégâts, un expert est dépêché par la boîte pour évaluer l'ampleur du préjudice. Et c'est sur la base du rapport d'expertise que le montant est fixé et que la franchise en question est déduite.

En voulant mieux saisir les motivations de la boîte à laquelle je suis affiliée, j'apprends que c'est sur la base d'une note diffusée sur le réseau CAAR à travers tout le territoire national que les agences ont été informées de la nouveauté. Est-ce qu'on le dit aux clients ? Pas vraiment ! Lorsque vous venez vous acquitter du montant de l'assurance, vous réglez la même somme que celle payée l'année précédente. Ce n'est qu'au moment de la déclaration du sinistre que les assurés prennent connaissance de la manœuvre pas élégante du tout ! Une façon bien perverse de mettre les assurés

devant le fait accompli. Et voilà une de boîte qui a compris qui aller dépouiller pour renflouer ses caisses sachant que la plupart du temps, c'est contre les inondations que l'on s'assure. Encore une façon qu'a l'Etat de nous dire qu'il faut préparer nos yeux pour pleurer. Personnellement, je n'ai pas renouvelé mon assurance !

M. B.